



Quality Flooring
Plancher de Qualité

Guide de garantie – Plancher laminé imperméable et résistant à l'eau

ENTRETIEN

NOTE :

Un bon entretien est essentiel pour garder votre plancher beau pendant plusieurs années. Si vous ne suivez pas les instructions d'entretien, cela peut réduire la durée de vie et la performance du plancher, et annuler la garantie.

ÉTAPE 1 :

Nettoyez et passez l'aspirateur régulièrement pour enlever la poussière et les débris.

La saleté peut agir comme du papier sablé lorsqu'on marche dessus et endommager le plancher.

Elle peut aussi s'accumuler dans les joints et créer des lignes noires.

L'aspirateur aide à éviter ces problèmes.

ÉTAPE 2 :

Utilisez un nettoyeur liquide pour enlever les taches ou marques tenaces.

Choisissez un produit conçu pour les planchers laminés et suivez les instructions.

ÉTAPE 3 :

Essuyez les liquides renversés rapidement.

Même si le produit est résistant à l'eau (36 h) ou imperméable (72 h), il vaut mieux nettoyer immédiatement.

GARANTIE

Imperméable :

Le plancher (séries 66, 80, 81) résiste à l'eau stagnante jusqu'à 72 heures.

Résistant à l'eau :

Le plancher (séries 11, 25, 31, 60, 62, 63) résiste à l'eau jusqu'à 36 heures.

Résistance à l'usure :

La couche d'usure ne sera pas traversée.

La couche décorative doit être visiblement usée sur au moins 2 cm² pour être considérée comme un défaut.

Une perte de lustre n'est pas considérée comme de l'usure.

Résistance à la décoloration :

Le plancher ne se décolorera pas de façon notable à cause du soleil ou de la lumière artificielle.

Résistance aux taches :

Le plancher ne tachera pas à cause de produits domestiques (nourriture, boissons, nettoyants appropriés).

Intégrité des joints :

Le système de verrouillage est conçu pour réduire les espaces.

Les écarts ne dépasseront pas 0,2 mm en conditions normales.

Défauts de fabrication :

Garantie à vie contre les défauts de fabrication.

EXCLUSIONS ET CONDITIONS

- Installation et entretien doivent être faits correctement.
- Garantie non transférable (valide seulement pour l'acheteur original).
- Inspecter les planches avant installation (les défauts visibles ne sont pas couverts).
- Dommages causés par :
 - Produits chimiques, détergents, peinture, etc.
 - Caoutchouc (tapis, roues, etc.)
 - Meubles lourds traînés sans protection
 - Accidents
 - Animaux (griffes, urine)
 - Mauvaise utilisation (talons hauts, objets lourds, roulettes, etc.)
 - Fuites d'eau ou plomberie
 - Travaux de construction
 - Humidité provenant sous le plancher

AVIS

- Ne pas suivre les instructions peut annuler la garantie.
- Le fabricant peut inspecter le produit.
- En cas de défaut :
 - réparation ou remplacement avec produit similaire
- Si le produit n'est plus disponible :
 - remplacement par un équivalent
- Les meubles doivent être retirés pour réparation/remplacement.
- Les coûts de main-d'œuvre peuvent être couverts si installation professionnelle.
- Les pertes (profits, déménagement, hébergement, etc.) ne sont pas couvertes.

NOTE IMPORTANTE

Les conditions de garantie peuvent varier selon la province ou l'état.